

Références : décret 2020-1035 du 13 août 2020 prescrivant les mesures générales COVID-19

## 1. ACCES et ACCUEIL

Un responsable du Comité viendra vous accueillir à l'entrée pour vous orienter dans les salles.

## 2. MESURES SANITAIRES & GESTES BARRIERES

- Port du masque obligatoire dans tous les lieux de formations (prévoir 1 masque par demi-journée)
- Distanciation physique minimum 1 mètre
- Lavage systématique des mains avec mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Respect des gestes barrières à l'intérieur des équipements dédiés à la formation

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

### LES MESURES BARRIÈRES POUR LA GYMNASTIQUE

#### JE SUIS GYMNASTE ...

- Je ne viens pas à l'entraînement si je suis malade
- Je me lave les mains en arrivant, pendant la séance et en quittant la gymnase
- Si je ne me sens pas bien pendant l'entraînement, je le signale à l'entraîneur
- Je lave mes affaires en rentrant à la maison
- J'arrive dans une tenue propre sans passer au vestiaire
- Je respecte les distances
- Je ne touche pas mon visage pendant l'entraînement





### **3. STAGES GYMS :**

#### **a. PASS SANITAIRE :**

Contrôle du pass sanitaire dès la 1<sup>ère</sup> entrée dans l'équipement sportif (aussi bien en intérieur qu'en plein air).

Ceux n'étant pas vaccinés devront nécessairement présenter un justificatif de test PCR ou antigénique de moins de 72h ou de rétablissement de Covid à chaque entraînement.

Nous vous rappelons que les enfants de 12 à 17 ans doivent pouvoir justifier d'un pass sanitaire depuis le 30 septembre dernier.

Pour les enfants qui ont 12 ans, ou vont les avoir prochainement, le pass ne sera requis qu'à partir de 12 ans et 2 mois., ceci parce-que la vaccination n'est pas ouverte aux enfants de moins de 12 ans.

#### **b. MESURES PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES**

- Les entraîneurs porteront un masque pendant toute la durée du stage.
- L'approche méthodologique limitera :
  - L'utilisation de circuits d'apprentissage nécessitant une proximité des gymnastes et de l'entraîneur.
  - L'utilisation de parades répétées ou systématiques. Les parades « de sécurité » ne font l'objet d'aucune restriction.
  - En cas de réalisation d'une parade : lavage des mains de l'entraîneur avant et après le passage de chaque gymnaste.

#### **c. DESINFECTION DU MATERIEL :**

La salle spécialisée et le matériel (agrès) utilisés par les gymnastes seront nettoyés chaque jour par le club accueillant et les services municipaux compétents.